

Informations de base	
2020/0127(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Mesures pour un marché ferroviaire durable dans la perspective de la pandémie de COVID-19 Modification 2021/0437(COD) Subject 3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises 3.20.10 Entreprises et personnel de transport 3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport 3.70.20 Développement durable Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/0127(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification 2021/0437(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 091
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/03367